

**Service de la Synthèse Budgétaire**

**2018 DFA 78 M** - Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

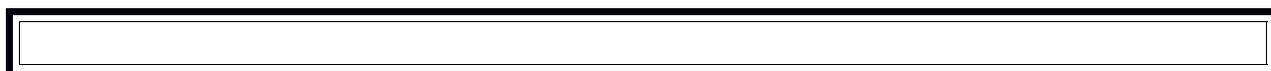
À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 5 654,69 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 331,86 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 5 927,95 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 5 691,91 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 302,25 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- le budget de fonctionnement à 5 948,20 M€.

□□□□  
□□□  
□



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2018.....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2018.....	
SOUS-TITRE I – L'EQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....</b>	

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
(Individualisation des autorisations de programme)**

# 1<sup>ère</sup> Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2018

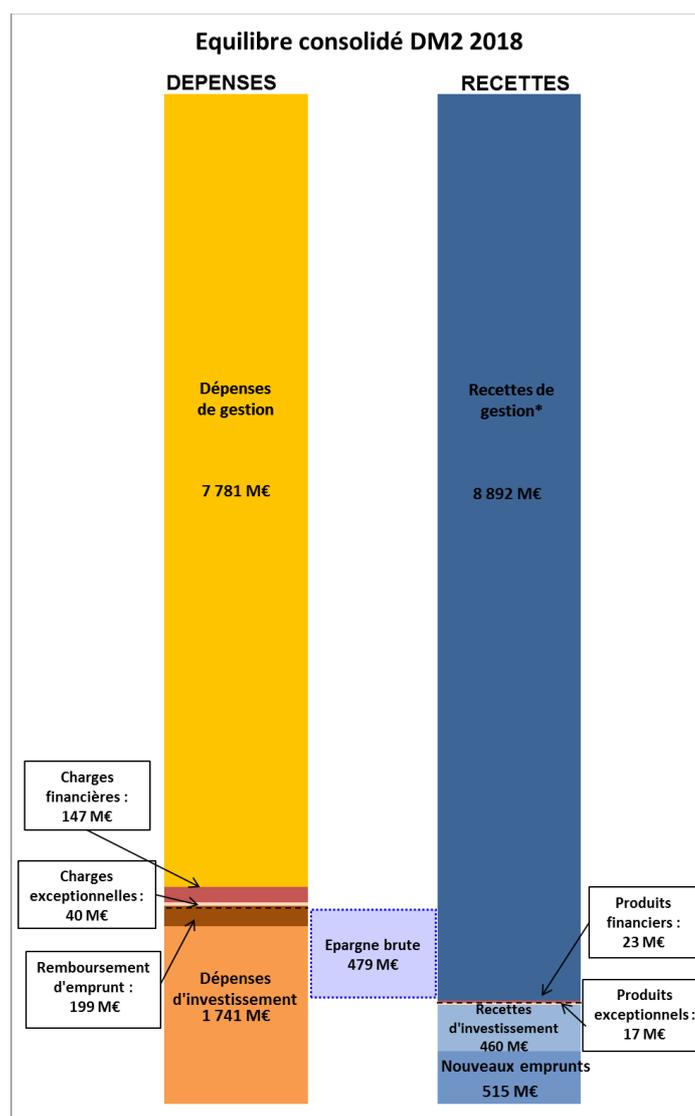
## Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

## TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2018

### A// L'équilibre général de la DM2 2018

Le projet de DM2 2018 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de **478,8 M€**. En l'absence de besoin de financement supplémentaire concernant l'investissement, le plafond d'autorisation d'emprunt est maintenu à **514,7 M€**.



\*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

## **B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### **▪ Les dépenses réelles d'investissement**

**Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 11,90 M€.**

Les subventions d'investissement sont augmentées de 3,37 M€ et les subventions d'équipement à hauteur de 2,92 M€. 3,52 M€ sont également inscrits pour la perception d'un legs, équilibrés en dépenses et recettes.

Les ajustements de compte de tiers conduisent à une hausse de 9,35 M€, en partie compensée en recette.

Les dépenses de travaux sont diminuées de 7,9 M€ du fait de mouvements techniques de transfert entre chapitres.

### **▪ Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 2,9 M€. Ce montant résulte d'un ajustement à la baisse de 7,44 M€ de l'autofinancement, compensée par l'inscription de 10,38 M€ de recettes réelles : 3,52 M€ concernent de perception du legs de Mme Antoinette Sasse, 3,36 M€ sont perçus au titre de régularisation de subventions, et 3,5 M€ concernent la réémission de titres sur compte de tiers.

### **▪ Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 7,4 M€, soit une évolution de + 0,09 % par rapport aux crédits votés 2018 post BS.**

Les charges à caractère général diminuent de 1,88 M€ pour s'établir à 842,44 M€ en raison de transferts techniques de crédits vers les autres charges de gestion courante à hauteur de 2 M€, ainsi que de l'inscription d'une dépense supplémentaire de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dite MOUS) de 0,12 M€ équilibrée en recette (participation de l'État).

Les dépenses d'aide sociale et plus particulièrement au titre de l'insertion et de l'autonomie diminuent respectivement de 0,2 M€ et 0,3 M€, également dans le cadre de transferts techniques entre chapitres vers les autres charges de gestion courante.

Les autres charges de gestion courante progressent de 9,77 M€, sous l'effet conjugué de transferts entre chapitres à hauteur de 2,5 M€, de l'inscription de 1,85 M€ de crédits afin de couvrir des annulations de titres sur exercice antérieur, ainsi que de la constitution de provisions comptables à hauteur de 5,42 M€ (4,07 M€ de provisions pour créances, 0,03 M€ de provisions pour risques et 1,33 M€ de provisions pour dépréciation sur immobilisations financières).

### **▪ Les recettes de fonctionnement**

**Les inscriptions supplémentaires proposées pour les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,92 M€, soit une hausse de 0,08 % par rapport aux crédits ouverts post BS.**

Les autres impôts et taxes sont majorés de 10,9 M€ en raison d'une évolution à la hausse de la part communale de la taxe de séjour (pour 3,9 M€) ainsi que de la correction d'une erreur matérielle au BS dans le cadre de la fin de la double taxation des enseignes, amenant à réinscrire

7 M€ de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), compensés par une baisse équivalente des recettes de droits de voirie.

Ainsi, les **produits d'exploitations** sont en baisse de **7 M€** en contrepartie de la correction mentionnée ci-dessus.

**0,12 M€** sont inscrits sur les **subventions et participations**, correspondant à la recette État finançant les dépenses supplémentaires de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dite MOUS) inscrites en dépenses (cf. ci-dessus).

Enfin, les **autres produits** sont en hausse de **2,9 M€**, en raison d'une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2017.

## **TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

### **Précision méthodologique :**

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

#### **- Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité sont augmentées de **4 000 €** en raison de la correction d'une erreur matérielle au BS 2018, au niveau de l'ajustement de la contribution à la Préfecture de police.

#### **- Enseignement et formation**

Les **dépenses d'investissement** en matière d'enseignement s'élèvent à **9,37 M€** et correspondent à des annulations de titres de recettes auprès de la Région Ile-de-France.

Les **recettes d'investissement** de cette fonction augmentent, quant à elles, de **3,5 M€**. Elles sont issues des opérations relevant de la convention conclue entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris avant 2006, le département réalisant alors les travaux sur les cités scolaires pour le compte de la Région Ile-de-France.

#### **- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **recettes d'investissement** pour la culture s'élèvent à **3,52 M€** issus d'un legs en faveur de l'Établissement Public Paris Musées.

#### **- Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière de santé et d'action sociale sont en recul de **0,5 M€** du fait d'un transfert technique entre chapitres.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses et les recettes de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat augmentent de **0,12 M€** du fait d'un financement supplémentaire par l'État des dépenses de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dites MOUS).

- **Services généraux**

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **3,52 M€** du fait de la perception d'un legs reversé par la DAC à l'Établissement Public Paris Musées.

Une hausse de **3,36 M€** est liée à des régularisations de subventions équilibrées en dépense et recette.

Enfin, des mouvements techniques d'ajustement des provisions s'élèvent à **-4,37 M€**.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **3,36 M€** et correspondent à des subventions d'équipement reçues au titre d'une régularisation sur les exercices antérieurs.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux sont en hausse de **7,77 M€**.

Les **charges à caractère général** baissent de **2 M€** en raison de transferts techniques vers les charges de gestion courante.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **9,77 M€** en raison des mouvements suivants :

- des transferts techniques entre chapitres pour **2,5 M€**,
- l'inscription de crédits supplémentaires pour comptabiliser des annulations de titres sur exercice antérieur à hauteur de **1,85 M€**,
- des mouvements comptables de constitution de provisions semi-budgétaires pour créances (4,07 M€), pour risques (0,03 M€) et pour dépréciations d'immobilisations financières (1,33 M€) sur le Département pour un montant total de **5,42 M€**.

Enfin, les **recettes de fonctionnement** augmentent de **6,8 M€** en raison d'une part de la hausse des **autres impôts et taxes**, en lien avec l'évolution positive des recettes de taxe de séjour pour **3,9 M€**, et d'autre part d'un **produit exceptionnel** lié à un remboursement de TVA sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 pour **2,9 M€**.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à :

- 5 654,69 M€ pour les autorisations de programme,
- 2 331,86 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative n°2, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 37,23 M€ pour les autorisations de programme ;
- - 29,60 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement :

- à 5 691,92 M€ pour les autorisations de programme,
- à 2 302,25 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

## Les autorisations de programme

### - Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget supplémentaire. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions.

La décomposition en est la suivante :

Fonction	Total des mouvements intervenus entre le 20 mai et le 20 octobre
0-Services généraux	- 3 724 500
	+ 774 000
1-Sécurité	
3-Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	150 000
4-Action sociale	1 000 000
7-Environnement	1 800 000
8-Transports	500
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Ces mouvements ont permis notamment la poursuite des travaux menés dans les bâtiments administratifs en lien avec le Plan Climat (1,8 M€) et l'engagement de dépenses d'entretien et de rénovation dans les crèches (1 M€).

## Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 37,23 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes fonctions de la Ville :

Fonction	Autorisations de programme DM 2 2018	
	Dépenses	Recettes
3 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 676 709	3 522 234
5 - aménagement des territoires et habitat	11 753 000	1 700 000
7 - environnement	50 000	
0 - services généraux	11 748 068	3 600 028
<b>Total général</b>	<b>37 227 777</b>	<b>8 822 262</b>

### Dépenses

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....13,68 M€

Une autorisation de programme est inscrite pour permettre le reversement à l'établissement public Paris Musées du complément de legs d'Antoinette Sasse, qui doit être préalablement perçu sur le budget municipal pour un montant de 3,52 M€. 1,40 M€ sont également inscrits pour le Musée d'Art Moderne et 0,24 M€ pour le Musée de la Libération. Par ailleurs, 0,13 M€ viennent renforcer les opérations de mise en sécurité des musées parisiens. De plus, 0,25 M€ sont prévus pour le renforcement des dispositifs de sécurité des catacombes et pour l'amélioration des conditions de travail des agents de la crypte archéologique.

Les autres autorisations de programmes inscrites dans cette fonction concernent le sport, avec la rénovation de la Halle Carpentier, destinée à accueillir le Paris Basket Avenir, abondée à hauteur de 2,5 M€ et l'affectation de 2,7 M€ à la piscine Roger le Gall.

La surveillance de la structure du Parc des Princes se voit majorée de 0,58 M€. De plus, 0,05 M€ sont affectés aux frais d'installation de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques. Une subvention de 0,05 M€ est également accordée au Comité départemental de Paris Tennis pour la rénovation des terrains de tennis. 0,38 M€ sont affectés un programme de petites opérations de rénovation et de remise à niveau des bâtiments et des équipements DJS dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité des services. La Baignade estivale du 12<sup>ème</sup> et la rénovation du Centre sportif Dejerine conduisent à des inscriptions respectives de 0,36 M€ et 1,5 M€. Enfin, 5 588 € sont affectés au financement de l'Atelier cirque, rue Watt.

SERVICES GÉNÉRAUX.....11,75 M€

Plusieurs mouvements conduisent à une augmentation de l'inscription des AP relatives aux

services généraux, à hauteur de 11,75 M€. On peut notamment citer :

- l'abondement de 2,19 M€ des crédits affectés au financement de la brigade de lutte contre les incivilités (BLCI) ;
- 3,61 M€ affectés au schéma directeur des implantations administratives (SDIA) et à l'entretien et travaux des bâtiments administratifs ;
- 1,76 M€ pour la recapitalisation de la SPL Parisienne de Photo ;
- 0,4 M€ en vue du relogement d'un service de la DCPA, financés principalement par redéploiement à partir des AP de fournitures en régie (-0,24 M€) et de mise aux normes des ascenseurs de la Ville (0,09 M€) ;
- 0,30 M€ affectés à la DSIN pour accompagner l'évolution du statut de Paris ;
- 0,25 M€ afin d'accompagner les services dans le projet de refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique de la Ville de Paris ;
- 0,02 M€ afin de financer le rachat de la marque Mobilib, dans le cadre de la diversification de l'offre de mobilité à destination des Parisiens ;
- Le transfert depuis la Ville vers le Département de l'autorisation de programme relative aux Quartiers Populaires à énergie positive pour un montant de 0,05 M€.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....11,75 M€

10,5 M€ sont affectés au financement de l'opération Goutte d'Or-Boris Vian. 0,5 M€ sont également inscrits pour l'opération rue de la Perle (4<sup>ème</sup>) et 0,5 M€ pour la réalisation d'études concernant les opérations Gare-des-Mines/fillettes, Porte de Montreuil, Goutte d'Or et Python-Duvernois.

Concernant les AP localisées, 0,05 M€ de complément sont affectés à l'aménagement de la rue des Martyrs et 0,2 M€ supplémentaires sont affectés à la création d'un jardin place Teilhard de Chardin.

ENVIRONNEMENT .....0,05 M€

Ce montant résulte de l'affectation de 0,12 M€ à l'opération d'aménagement Paul Meurice, dont 0,07 M€ sont affectés par redéploiement à partir de l'opération modernisation des centres thermiques.

## Recettes

SERVICES GÉNÉRAUX.....3,6 M€

Il s'agit pour 3,36 M€ d'un mouvement équilibré en dépenses et recettes, et pour 0,24 M€ d'une subvention régionale perçue en complément du financement de l'opération sur la gare de Vaugirard.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....3,52 M€

Il s'agit de la perception du legs d'Antoinette Sasse, qui sera reversé par la Ville à l'établissement public Paris Musées.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....1,7 M€

Il s'agit pour 1,7 M€ de recettes perçues dans le cadre de l'opération Goutte d'Or-Boris Vian.

## Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de l'adoption du budget supplémentaire au Conseil de Paris de juin 2018, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 5 654,69 M€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 5 691,91 M€ en dépenses.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote de la DM2 2018	5 654 685 221	
DM2 2018	37 227 777	+0,66%
<b>Total des autorisations de programmes nettes cumulées après le vote de la DM2 2018</b>	<b>5 691 912 998</b>	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Fonction	Stock après BS	DM2	Stock après DM2
0-Services Généraux	504 509 782,27	11 748 068,00	516 257 850,27
1-Sécurité	- 25 427 115,31		- 25 427 115,31
2-Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	559 147 693,05		559 147 693,05
3-Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	898 573 015,94	13 676 709,00	912 249 724,94
4-Action sociale	208 027 422,74		208 027 422,74
5-Aménagement des territoires et habitat	2 770 599 663,74	11 753 000,00	2 782 352 663,74
6-Action économique	104 612 040,18		104 612 040,18
7-Environnement	210 896 522,32	50 000,00	210 946 522,32
8-Transports	423 746 195,57		423 746 195,57
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 654 685 220,50</b>	<b>37 227 777,00</b>	<b>5 691 912 997,50</b>

## Les crédits de paiement

Les variations d'inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent aboutissent à une diminution de 29,61 M€ :

D'une part, 14,39 M€ sont inscrits en lien avec les mouvements suivants :

- + 3,52 M€ au titre de la perception du legs d'Antoinette Sasse, reversé par la DAC à Paris Musées ;
- + 3,36 M€ concernant des annulations de titres de recettes sur exercice antérieur ;

- + 5,99 M€ d'opérations d'ordre ;
- + 1,52 M€ de mouvement pour ajustement des provisions.

D'autre part, les crédits de paiement sont diminués de 44 M€ en lien avec la neutralisation budgétaire d'opérations d'acquisition menées par la DU.

En prenant en compte cette neutralisation à hauteur de 44 M€, les variations d'inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent en recettes - 29,60 M€ en raison des mouvements suivants :

- + 14,94 M€ d'opération d'ordre
- + 6, 89 M€ au titre de régularisation et de dons et legs
- - 7,44 M€ d'autofinancement.

Chapitre	Libellé	dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
10-	<i>dotations et fonds divers</i>	3 522 234,00	3 522 234,00
13-	<i>Subventions d'investissement</i>	3 359 768,00	3 359 768,00
024	<i>produit des cessions d'immobilisations</i>		-44 000 000,00
20	<i>immobilisations incorporelles</i>	1 500 000,00	
204	<i>subventions d'équipement versées</i>	4 000 000,00	
23	<i>immobilisation en cours</i>	-3 976 945,00	
27	<i>autres immobilisations financières</i>	-44 000 000,00	
45	<i>compte de tiers</i>	0,00	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
021	<i>virement de la section de fonctionnement</i>		-7 435 808,00
040	<i>opération d'ordre de transfert entre sections</i>	6 551 978,00	13 510 841,00
041	<i>opérations patrimoniales</i>	-565 076,00	1 434 924,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-29 608 041,00</b>	<b>-29 608 041,00</b>

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Directions	dépenses	recettes
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 986 902,00</b>	<b>7 509 957,00</b>
<i>FIN</i>	<i>13 751 978,00</i>	<i>13 275 033,00</i>
<i>DU</i>	<i>-19 000 000,00</i>	<i>-17 000 000,00</i>
<i>DLH</i>	<i>11 234 924,00</i>	<i>11 234 924,00</i>
<b>Opérations réelles</b>	<b>-35 594 943,00</b>	<b>-37 117 998,00</b>
<i>FIN</i>	<i>4 882 823,00</i>	<i>3 359 768,00</i>
<i>DFPE</i>	<i>3 522 234,00</i>	<i>3 522 234,00</i>
<i>DU</i>	<i>-44 000 000,00</i>	<i>-44 000 000,00</i>
<b>Total</b>	<b>-29 608 041,00</b>	<b>-29 608 041,00</b>

### Opérations réelles

## Mouvements intervenus antérieurement

Un virement de crédit a été effectué à hauteur de 1,5 M€ au compte de tiers 4581994.  
Ce virement est sans incidence sur le montant total du budget.

## Opérations d'ordre

OPERATIONS D'ORDRE			
		Dépenses	recettes
<b>021</b>	<i>virement de la section de fonctionnement</i>		-7 435 808,00
<b>040</b>	<i>opération d'ordre de transfert entre sections</i>	6 551 978,00	13 510 841,00
<b>041</b>	<i>opérations patrimoniales</i>	-565 076,00	1 434 924,00
<b>Total Général</b>		<b>5 986 902,00</b>	<b>7 509 957,00</b>

Les mouvements d'ordre équilibrés, en recette et en dépense, au sein de la section sont les suivants :

- 7,2 M€ pour l'intégration dans le patrimoine de la collectivité des biens acquis en 2018 par les États Spéciaux d'Arrondissement (ESA) ;
- 11,23 M€ au titre de la réintégration de l'annuité des loyers capitalisés 2016 et 2017.

En dépense d'ordre sont inscrits :

- - 19 M€ au titre de la restitution de crédits de la DU;
- + 1,65 M€ pour la reprise de provisions pour risques ;
- + 4,90 M€ pour la reprise de provisions pour créances. ;

En recette d'ordre sont inscrits :

- + 3,85 au titre des provisions sur dépréciation sur immobilisations financières ;
- - 9,66 M€ pour les provisions pour risques ;
- - 17 M€ au titre des crédits pour ordre de la DU.

L'autofinancement est ajusté à la baisse de 7,44 M€.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à 5 927,95 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées en décision modificative n°2 s'élèvent à 20,25 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### En recettes :

- Fiscalité ..... + 17,80 M€
- Produits d'exploitation ..... - 4,10 M€
- Reprises sur amortissements et provisions..... + 6,55 M€

**+ 20,25 M€**

### En dépenses :

- Charges à caractère général..... + 5,40 M€
- Autres charges de gestion courante..... + 1,35 M€
- Prélèvement sur ressources..... + 6,08 M€
- Participations..... + 7,42 M€

**+ 20,25 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Budget 2018 post BS	Variation DM2 2018	Budget 2018 post DM2
FISCALITE	3 677 720 319,00	3 677 720 319,00	3 670 720 319,00	17 800 000,00	3 688 520 319,00
Reversement de fiscalité MGP	980 242 403,00	980 242 403,00	980 242 403,00	-	980 242 403,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	857 082 147,00	857 082 147,00	848 082 147,00	-	848 082 147,00
Reversement DGF pour MGP	453 106 448,00	453 106 448,00	453 106 448,00	-	453 106 448,00
Concours de l'Etat	171 193 096,00	171 193 096,00	162 193 096,00	-	162 193 096,00
Autres participations	232 782 603,00	232 782 603,00	232 782 603,00	-	232 782 603,00
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (dont ex-produits exceptionnels)</b>	<b>1 044 564 683,27</b>	<b>1 025 633 704,35</b>	<b>1 025 633 704,35</b>	<b>- 4 101 706,00</b>	<b>1 021 531 998,35</b>
PRODUITS FINANCIERS	22 026 024,00	22 026 024,00	22 026 024,00	-	22 026 024,00
PRODUITS SPECIFIQUES	22 026 024,00	22 026 024,00	22 026 024,00	-	22 026 024,00
ATTENUATION DE CHARGES	8 768 857,00	8 768 857,00	8 768 857,00	-	8 768 857,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 220 000,00	2 220 000,00	4 562 821,00	6 551 978,00	11 114 799,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	326 132 282,38	-	326 132 282,38
<b>TOTAL</b>	<b>5 634 408 054,27</b>	<b>5 615 477 075,35</b>	<b>5 927 952 178,73</b>	<b>20 250 272,00</b>	<b>5 948 202 450,73</b>

L'inscription de **+20,25 M€** proposée en décision modificative n°2 résulte des mouvements suivants :

Les inscriptions au titre de la fiscalité augmentent de **17,8 M€**.

- Une opération équilibrée en dépenses et en recettes est inscrite avec d'une part l'enregistrement parmi les impôts directs locaux d'une recette de **6,9 M€** au titre de la part départementale de la taxe de séjour (perçue par la Ville) et d'autre part l'inscription d'une dépense d'un montant équivalent correspondant au reversement par la Ville au Département de la part qui lui revient.
- Par ailleurs, une hausse de **3,9 M€** de la part communale de la taxe de séjour est également proposée.
- Enfin, afin de corriger une erreur matérielle du BS 2018 dans le cadre de la fin de la double taxation des enseignes, **7 M€** sont réinscrits sur la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), compensés par une baisse équivalente des recettes de droits de voirie.

Les produits d'exploitation sont en baisse de **4,1 M€** sous l'effet conjugué de l'inscription à la baisse des droits de voirie de 7 M€ (fin de la double taxation des enseignes) et d'une recette exceptionnelle de 2,9 M€ correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2017.

Les reprises sur amortissements et provisions font l'objet d'une inscription complémentaire de **6,56 M€** en raison d'un mouvement technique comptable relatif à la reprise de provisions pour risques (1,66 M€, suite aux évaluations menées par la DAJ et la DRH dans le cadre de la gestion des contentieux) et pour créances (4,9 M€, conformément aux notifications de la DRFiP).

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Budget 2018 post BS	Variation DM2 2018	Budget 2018 post BS
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)</b>	<b>2 238 007 048,00</b>	<b>2 238 007 048,00</b>	<b>2 238 007 048,00</b>	-	<b>2 238 007 048,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>1 165 523 664,27</b>	<b>1 144 174 576,35</b>	<b>1 168 872 205,03</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>1 174 272 205,03</b>
Charges à caractère général	731 193 794,00	731 493 794,00	751 783 537,19	5 400 000,00	757 183 537,19
Autres charges de gestion courante	434 329 870,27	412 680 782,35	417 088 667,84	-	417 088 667,84
* Subventions de fonctionnement	271 225 967,00	271 307 858,00	271 307 858,00	-	271 307 858,00
* Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)	163 103 903,27	141 372 924,35	145 780 809,84	-	145 780 809,84
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>449 676 224,00</b>	<b>449 376 224,00</b>	<b>848 411 961,88</b>	<b>6 075 033,00</b>	<b>854 486 994,88</b>
Amortissements	338 100 000,00	338 100 000,00	351 700 000,00	-	351 700 000,00
Provisions	-	-	14 168 307,00	13 510 841,00	27 679 148,00
Autofinancement	111 576 224,00	111 276 224,00	482 543 654,88	- 7 435 808,00	475 107 846,88
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 087 955 872,00</b>	<b>1 090 673 981,00</b>	<b>981 815 675,51</b>	<b>7 425 239,00</b>	<b>989 240 914,51</b>
Département de Paris	326 274 367,00	322 992 476,00	215 384 170,51	7 420 992,00	222 805 162,51
Centre d'action sociale	349 889 750,00	355 889 750,00	355 889 750,00	-	355 889 750,00
Préfecture de Police	130 305 508,00	130 305 508,00	129 055 508,00	4 247,00	129 059 755,00
SYCTOM	102 100 000,00	102 100 000,00	102 100 000,00	-	102 100 000,00
Caisses des écoles	72 540 000,00	72 540 000,00	72 540 000,00	-	72 540 000,00
Crèches associatives	53 356 083,00	53 356 083,00	53 356 083,00	-	53 356 083,00
Enseignement privé	29 689 164,00	29 689 164,00	29 689 164,00	-	29 689 164,00
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	-	20 000 000,00
CNRACL	3 801 000,00	3 801 000,00	3 801 000,00	-	3 801 000,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>147 179 172,00</b>	<b>147 179 172,00</b>	<b>147 179 172,00</b>	-	<b>147 179 172,00</b>
<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>14 350 000,00</b>
ATTÉNUATION DE PRODUITS	533 066 074,00	533 066 074,00	530 666 116,31	-	530 666 116,31
<b>TOTAL</b>	<b>5 634 408 054,27</b>	<b>5 615 477 075,35</b>	<b>5 927 952 178,73</b>	<b>20 250 272,00</b>	<b>5 948 202 450,73</b>

Cette inscription de + **20,25 M€** intègre les mouvements suivants :

Les charges à caractère général progressent de **5,4 M€** sous l'effet :

- d'une écriture équilibrée en dépenses et en recettes au titre du reversement par la Ville au Département de la part départementale de la taxe de séjour (encaissée sur la Ville) pour 6,9 M€ ;
- d'un mouvement de crédits entre chapitres de **1,5 M€** vers le Département.

Il est également prévu la constitution de provisions budgétaires à hauteur de **13,51 M€** (se matérialisant par des opérations d'ordre équilibrées entre section de fonctionnement et section d'investissement). Ainsi, une provision complémentaire pour risques de 9,66 M€ (suite aux évaluations menées par la DAJ, la DU et la DRH dans le cadre de la gestion des contentieux) et une provision pour dépréciation sur immobilisations financières de 3,85 M€ sont inscrites en décision modificative.

Les participations augmentent de **7,43 M€** en raison de la majoration de de la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

Les charges spécifiques sont majorées de **1,35 M€** en raison d'une inscription supplémentaire pour couvrir des annulations de titre sur exercice antérieur.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement connaît une diminution de **7,44 M€**.